Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 121

Artikel: Garantie publique et investissements
Autor: J.-P.C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028433

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève (suite)

à influencer l'avenir de Genève. Le poujadisme genevois subsistera à l'état latent. Il est possible aussi que les deux partis se soient nui réciproquement. Certes ils entendaient présenter des visages opposés en apparence (culte de l'efficacité pour l'un, culte de la petite patrie locale et des vertus ancestrales pour l'autre), mais le recrutement social de leurs adhérents et certaines motivations de vote en leur faveur étaient souvent les mêmes.
La répartition des dépouilles vigilantes du Grand Conseil ne doit pas faire illusion. Le gain général de sièges cache en fait un léger recul des partis traditionnels, sauf le PICS et le Parti libéral.
Le pourcentage établi sur les votants sans tenir compte des bulletins sans nom de liste a donné les chiffres suivants.

	1965	1969	Perte ou gain
Parti socialiste	19,3 %	18,3 %	— 1 %
Parti du Travail	15,6 %	15,4 %	— 0,2 %
Gauche	34,9 %	33,7 %	— 1,2 %
Parti radical	20,8 %	18,9 %	— 1,9 %
Parti libéral	14,9 %	14,9 %	—
PICS	16,9 %	17,1 %	+ 0,2 %
Entente nationale	52,6 %	50,9 %	— 1,7 %
Vigilance + Alliance des Indépendants	9,9 %	12,2 %	+ 2,3 %

A souligner encore des modifications d'équilibre au sein des députations du Parti chrétien-social et du Parti du travail. La tendance centre-gauche du PICS a été affaiblie par le retrait d'éléments qui n'ont pas accepté l'apparentement avec les libéraux. Quant au PdT, il a remplacé quelques contestataires par de jeunes enfants de troupe qui donneront moins de soucis.
Mais pour nous les faits significatifs sont ailleurs.

Les impressions diffuses

L'élément dominant de la vie quotidienne à Genève, la préoccupation aiguë, c'est la crise du logement. Il faudrait le souligner en quelques chiffres simples. Salaires ouvriers moyens, environ 1300 fr. par mois; logements de trois pièces et cuisine couramment offerts à 1000 fr. Or, ce fait aigu n'a pas modifié l'équilibre politique. Pourquoi ?
Première explication : les motivations de l'électorat sont à chercher d'abord dans les habitudes plus que dans l'appréciation de tel point particulier de l'action ou des intentions. Ainsi le conseiller d'Etat Babel, promoteur d'une loi fiscale favorable aux petits et aux moyens revenus, a été devancé sur l'ensemble des listes (qu'il s'agisse de son propre parti, de ceux de gauche et de droite), par son collègue Ruffieux qui aurait dû, en bonne logique, subir les contrecoups de la suppression anticipée du contrôle des loyers qu'il avait demandée. L'élection au Grand Conseil l'a révélé de manière très claire.
Deuxième explication : les interventions en force de la propagande des partis dans le dernier et l'avant-dernier quart d'heure créent une sorte de brouillage d'ondes. Sur un objet précis, il est difficile à un seul parti d'être investi d'une confiance exclusive au point d'entraîner un large transfert de voix.
Troisième explication : le peuple admet une sorte de coresponsabilité des grands partis. L'élection du Conseil d'Etat a été significative de ce point de vue. Volonté de reconduire la formule proportionnelle. Avant que le peuple la sanctionne, les états-majors ont été amenés à la préconiser : le PICS et le Parti radical pour des raisons d'équilibre interne entre leur aile gauche et leur aile droite; et aussi parce qu'au sein du personnel politique de la cité se nouent des liens personnels.
Cette coresponsabilité, auquel le peuple tient, qui consiste à donner au Parti socialiste ce qu'on appelle sa « juste part », deux sièges sur cinq, empêche que des points précis de l'action politique fassent pencher la balance.

Crédibilité

Le problème politique se définit donc par cette contradiction : d'une part, les partis en place jouissent d'une confiance diffuse, d'autre part leur langage, pour l'ensemble de l'opinion, manque de crédibilité. Retrouver une crédibilité, ce devrait être le souci premier de la gauche, si elle a la volonté de dépasser l'actuel statu quo. La recherche de la crédibilité (rigueur de l'action parlementaire, refus de l'électoralisme, absence de surenchère verbale, contact direct avec la population, etc.) apparaît comme le seul moyen de sortir de la diffuse, confuse confiance-méfiance. C'est la condition préalable pour préparer des actions qui remettent en cause plus profondément le système.

Garantie publique et investissements

Notre vive réaction au Message fédéral sur la garantie des investissements dans le Tiers-Monde nous a valu la lettre suivante.

« Cher Domaine Public,
» En qualité de fidèle lecteur, je tiens tout d'abord à vous dire toute l'estime et la sympathie que j'éprouve en suivant votre action en vue d'une meilleure information d'un public suisse sur les problèmes nationaux et internationaux.
» Je n'épouse pas toujours vos points de vue, mais en règle générale, vos prises de position coïncident souvent avec mes idées sur les questions traitées.
» En revanche, votre article sur la garantie contre les risques à l'exportation et à l'investissement (« La réalité capitaliste dépasse l'imagination critique » D.P. Nº 119) m'incite à croire que, pour une fois, votre sens de l'analyse des problèmes n'a pas été poussé assez loin. Si je me permets cette critique, c'est que par ma situation professionnelle (directeur d'une société d'études suisse ayant une activité à l'étranger), je suis souvent confronté avec des problèmes de développement économique.
» Les pays du Tiers-Monde ont avant tout besoin d'investissements, que ce soit pour les plus pauvres, pour leur permettre de sortir de l'économie de subsistance, ou pour les moins défavorisés, pour créer de nouveaux emplois, pour produire au lieu d'acheter, pour exporter au lieu d'importer. L'aide prodiguée par des organisations internationales ou par des gouvernements doit, dans l'intérêt des pays auxquels elle s'adresse, être affectée aux investissements publics ou d'importance nationale ou régionale, dont la rentabilité n'est pas immédiate, mais qui sont indispensables à tout développement futur.
» La création des infrastructures nécessite des capitaux énormes, mais si utile que soit la construction de ports, de voie de communication, d'écoles et d'hôpitaux pour l'économie d'un pays, il n'en reste pas moins que l'accroissement réel du niveau de vie des populations dépend du développement de la production, de l'industrie et du commerce. Ce développement exige également des investissements très importants.
» J'ai participé récemment à une Rencontre internationale de Développement régional, qui réunissait, entre autres, des délégués d'une vingtaine de pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Tous ces délégués, sans exception, même ceux de la Guinée et de l'Algérie, ont fait part du désir de leur gouvernement de voir des investisseurs privés s'intéresser à leur pays. La plupart des gouvernements respectifs ont élaboré un code des investissements dans lequel figurent les secteurs préférentiels dans lesquels on recherche à attirer des capitaux privés étrangers. Si ces codes sont établis en se basant sur une planification réaliste et dynamique du développement, ce n'est pas se prostituer que d'accorder certains avantages à des groupements financiers ou industriels étrangers susceptibles de venir s'établir dans le pays pour exploiter des ressources (naturelles et en main-d'œuvre) qui ne demandent qu'à se valoriser.
» Les investissements de sociétés privées dans les pays du Tiers-Monde peuvent donc être considérés comme une aide réelle aux pays auxquels ils sont destinés, pour autant qu'ils satisfassent à deux conditions :
1. Respecter les « règles du jeu » fixées par un code d'investissement ayant des bases saines.
2. Bénéficier d'une garantie contre le risque à l'investissement.

» Ce deuxième point allant à l'encontre de l'esprit de votre article.
» Je m'explique :
» Dans un régime capitaliste, les capitaux ont toujours tendance à s'investir là où les risques sont minima et où les profits sont maxima. Si le risque est très important, on aura le choix entre ne pas investir ou investir et rechercher un profit maximum dans un minimum de temps. Cela tombe sous le sens que de tels investissements ne sont généralement pas profitables pour le pays en question.
» Si au contraire les risques d'ordre politique, malheureusement inhérents à la plupart des pays en voie de développement, peuvent être couverts par la Confédération, alors les possibilités d'investissement, rentables pour les pays du Tiers-Monde et émanant de maisons suisses, seront multipliés.
» J'aimerais également faire remarquer que la garantie du risque à l'exportation, qui existe depuis plusieurs années, n'a jusqu'à maintenant, peut-être grâce à la prudence toute helvétique de nos autorités, pas été une charge pour la Confédération et à fortiori pour le contribuable suisse. Au contraire, puisqu'en 1968, l'ERG (Export Risiko Garantie, Zurich) a ristourné plus de 20 millions de francs à la Caisse fédérale.
» J'ai souvent regretté, comme beaucoup, que la Confédération ne fasse pas les mêmes efforts que d'autres pays industrialisés dans le domaine de l'aide à l'étranger. J'ai subi, sur le plan professionnel, les inconvénients de cette lacune, quand j'ai vu des sociétés étrangères concurrentes bénéficier largement de l'impact de prêts ou de dons s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs accordés par les gouvernements de ces pays étrangers.
» Quand, par la suite, on est amené à constater à quelles fins sont utilisés ces capitaux, j'en viens à douter de l'efficacité réelle de telles aides bilatérales, qui souvent servent de prétexte à des opérations de prestige, si ce n'est à des pressions... néo-colonialistes. Une juste formule pour une aide véritable aux 2 milliards d'hommes du Tiers-Monde reste encore à trouver.
» Espérant avoir apporté une modeste contribution à un meilleur « éclairage » de ce douloureux problème, je vous prie de croire, cher D.P. à mes sentiments les meilleurs.

J.-P. C. »

Réd. Nous ne contestons pas qu'il peut être utile pour un pays du Tiers-Monde de favoriser les investissements économiques.
Mais nous nous élevons contre une mesure prise sans base constitutionnelle; une mesure qui laisse les entreprises décider seules de l'opportunité de l'investissement; une mesure qui couvre même les participations minoritaires, et les placements de capitaux; une mesure prise avant que soit réorganisée toute notre aide publique au Tiers-Monde, qui révèle une scandaleuse nonchalance des pouvoirs publics; et enfin une mesure en faveur d'entreprises qui jouissent déjà de grands privilèges fiscaux.

Lisez la comptabilité nationale

Les comptes de l'année 1968 ont été publiés dans le numéro de septembre de « La Vie économique ». Nous en extrayons deux chiffres :
La rémunération des salariés a augmenté de 6,1 % par rapport à 1967 (compte tenu d'une légère augmentation de la main-d'œuvre).
L'épargne des sociétés a augmenté, elle, de 15,6 %.
Ne faut-il pas dès lors admettre que cette épargne est faite de salaires non-distribués ?